

## Conditions Générales de Ventes

Date de mise en service : 12 Avril 2024

Dernière Révision le : 1<sup>er</sup> Septembre 2024

Référence : G CGV  
Révision : 01  
Page : 1/1

### APPLICATION

Les présentes *Conditions Générales de Vente* régissent la mise en œuvre des prestations d'analyse livrées par le Laboratoire CENTRE ŒNOLOGIQUE de COUTRAS (groupe ENOSENS) à ses Clients.

Les présentes *Conditions Générales de Vente* entrent en vigueur le **1er septembre 2024**. Elles se substituent à toute version précédente.

### COMMANDES

Les présentes *Conditions Générales de Vente* sont adressées à chaque Client ; en conséquence, le fait de confier des échantillons au laboratoire, vaut commande et implique l'adhésion entière et sans réserve du Client.

### TARIFS

Le tarif des prestations analytiques est précisé dans le *Catalogue des Prestations Analytiques* du Laboratoire. Il est valable pour la campagne en cours (01 septembre – 31 août année N+1), révisé chaque nouvelle campagne et adressé à chaque Client.

Les prestations d'analyse livrées par le Laboratoire sont facturées de deux manières différentes : soit "à l'acte", soit de manière forfaitaire. Le *Catalogue des Prestations Analytiques* du Laboratoire précise, pour chaque prestation, le mode de facturation, ainsi que les éléments nécessaires à leur réalisation : prix, délais, méthode d'analyse, volume nécessaire.

Le *Catalogue des Prestations Analytiques* du Laboratoire précise également les analyses et méthodes couvertes par l'accréditation Cofrac.

Le Forfait Analyses couvre la période du 01 septembre au 31 août de l'année N+1. Toute campagne entamée est due en totalité.

Le Forfait Analyses est calculé selon la Déclaration de Récolte du Client, qu'il s'engage à fournir au Laboratoire au 15 décembre de chaque année.

### REALISATION

Le Laboratoire a mis en place un Système de Management de la Qualité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025, validé par l'accréditation délivrée par le **Cofrac Essais**, sous le numéro I-0521. Sa portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr). Le système qualité est décrit dans le *Manuel Qualité*, disponible sur demande.

La prestation d'analyse comprend la réception des échantillons, la réalisation des analyses et la transmission des résultats. Elle exclut le prélèvement des échantillons et l'éventuelle interprétation des résultats et mise en œuvre de mesures corrélées, qui sont sous l'entière responsabilité du Client.

À réception de l'échantillon, le Laboratoire effectue la revue de la demande d'analyse, puis lance la réalisation des essais.

L'échantillon soumis à analyse doit préciser les éléments suivants : identification du Client, identification du Lot, demande d'analyses, précision si les analyses demandées doivent être réalisées sous accréditation Cofrac, ainsi que toute autre information spécifiée par le Client. Ces informations, fournies par le Client, influent de sa seule responsabilité.

L'échantillon soumis à analyse doit être conforme en termes d'identification, de volume minimal et de conditionnement. En cas de non-conformité, le Laboratoire se réserve le droit de rejeter la commande. Dans cette éventualité, il en informe le Client.

Le Laboratoire se réserve le droit de choisir la méthode d'analyse la plus appropriée pour répondre au mieux à la demande émise. Les méthodes usuelles sont précisées dans le *Catalogue des Prestations Analytiques* du Laboratoire. Toute demande spécifique du Client doit être notifiée par lui.

Lorsque le laboratoire ne dispose pas des moyens nécessaires à la réalisation d'une analyse, il a recours à un sous-traitant. Les analyses concernées sont identifiées dans le *Catalogue des Prestations Analytiques* du Laboratoire. Le client autorise le Laboratoire à sous-traiter les essais concernés et lui délègue le choix du laboratoire sous-traitant. Il en est de même dans le cas de circonstances exceptionnelles ou de panne d'appareils.

Les délais de réalisation des analyses indiqués dans le *Catalogue des Prestations Analytiques* du Laboratoire sont donnés à titre indicatif. Le dépassement de ces délais ne peut donner lieu, en aucun cas, à annulation de la commande en cours, ou dommages et intérêts, au profit du Client.

En cas de déclaration de conformité, cette conformité est validée par rapport aux valeurs limites spécifiées dans les cahiers des charges (AOP, IGP... ou référentiels Client), en tenant compte de l'incertitude de la mesure au bénéfice du Client.

Les incertitudes sont précisées dans le *Tableau des Analyses, des Méthodes et de leurs Incertitudes* communiqué chaque année aux Clients.

Les résultats d'analyses sont transmis au Client qui en a fait la commande, par email, courrier ou remis en main propre. Ils ne peuvent être transmis à un tiers sans l'autorisation du Client. Cette autorisation est automatiquement accordée pour les organisations de certains Concours.

La reproduction du rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. La marque d'accréditation COFRAC (logo) ne peut être reproduite en aucune manière et sur aucun document du Client.

### CONDITIONS de REGLEMENT

Le Forfait Analyses est facturé par un acompte au 30 novembre, correspondant à 50% de la facture de l'année N-1. Lors de la première année, l'acompte est estimé et donne lieu à l'établissement d'un devis.

Le solde du forfait est facturé au 28 février à partir de la Déclaration de Récolte de l'année en cours.

Toutes les prestations Hors-Forfait (Analyses ou Conseils) sont facturées aux échéances suivantes : décembre, mars, août.

Les prestations sont payables à 30 jours. Au-delà de l'échéance, une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliquée.

En cas de retard de paiement, le Laboratoire pourra, de son propre gré, suspendre toute commande en cours jusqu'à complet règlement des sommes que le Client reste lui devoir. **Il en est de même dans le cas de retard au-delà du 31 décembre de la délivrance de la Déclaration de Récolte du Client.**

Tout défaut de règlement entraînera, après mise en demeure, l'application de la procédure de recouvrement.

### CONFIDENTIALITE

Le Laboratoire s'engage à ne communiquer à des tiers, aucune information relative à ses Clients.

Toute personne étrangère au Laboratoire, susceptible de recueillir des informations confidentielles des Clients, doit signer un engagement de confidentialité.

Le Laboratoire peut, par ailleurs, être contraint de fournir des résultats analytiques aux organismes de contrôle de l'Etat.

### DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées par le Laboratoire auprès de ses Clients le sont à fin exclusive de gestion administrative, comptable et commerciale. Le Laboratoire s'engage à ne pas céder ces informations à des sociétés commerciales extérieures.

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

### IMPARTIALITE

Le Laboratoire s'engage à exercer son activité en toute impartialité, en veillant notamment à tout risque de conflit d'intérêt concernant son Personnel.

De son côté, le Client s'interdit toute pression envers le Laboratoire et son Personnel.

### RESPONSABILITE

Le Laboratoire délivre ses prestations conformément aux Bonnes Pratiques de Laboratoire et à son *Manuel Qualité* (disponible sur demande) pour les analyses couvertes par l'accréditation Cofrac.

Le Laboratoire est responsable de ses prestations conformément aux règles du droit commun et n'est soumis qu'à une obligation de moyens. L'éventuelle interprétation des résultats et mise en œuvre de mesures corrélées, sont sous l'entière et exclusive responsabilité du Client.

Le Laboratoire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de dommages indirects, et notamment préjudice financier ou commercial pouvant résulter d'une mauvaise utilisation de ses prestations.

Au cas où la responsabilité du Laboratoire serait retenue, le montant des réparations mises à sa charge sera limité toutes sommes confondues, au montant de la prestation annuelle réglée par le Client.

### FORCE MAJEURE

Certains événements fortuits, d'origine humaine ou naturelle, peuvent empêcher ou retarder l'exécution des obligations du Laboratoire (grèves, émeutes, guerres civiles ou étrangère, mesures douanières, intempéries, catastrophes naturelles, épidémies...). Ces événements sont considérés comme des cas de force majeure qui dégagent le Laboratoire de toute obligation et n'ouvrent pas droit à dédommagement.

### RECLAMATION

Toute insatisfaction du Client ou réclamation doit être formulée par écrit, auprès de notre Responsable Qualité à l'adresse email suivante : [jade.gentes@enosens.fr](mailto:jade.gentes@enosens.fr)

Une procédure détaillée est disponible sur notre site internet : [www.enosens-coutras.fr](http://www.enosens-coutras.fr)

### LITIGES

Les présentes *Conditions Générales de Vente* sont soumises à la loi française, tant pour les règles de fond que pour les règles de forme. En cas de litige, seul le droit français sera applicable. En cas de traduction en langue étrangère et de contestation, litige ou difficulté d'interprétation ou d'exécution, la langue française prévaudra.

Pour tout litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution des présentes, même en cas de pluralité de défenseurs, compétence expresse et exclusive sera attribuée au Tribunal de Commerce de Bordeaux.